

DELIBERATION CFVU-098-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 12 octobre 2022

Objet de la délibération : Convention DEG – Université de Modène

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 19 octobre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 25 octobre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25/10/2022

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE
DE DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL
UNIVERSITE D'ANGERS – UNIVERSITA DI MODENA E REGGIO EMILIA

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01
Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

Et :

L'università Degli Studi di Modena e Reggio Emilia (UniMore), Via Università, 4, 41121, Modena,
MO, Italie

Vu l'accord de coopération signé entre les deux établissements le 19/12/2014 et renouvelé pour la période 2022-2027,

Les Parties s'engagent sur les points suivants :

Article 1^{er} : Objet de l'accord

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement commun de niveau *Licence*, élaboré conjointement par les deux parties, pour la délivrance de deux diplômes.

Il est décerné aux étudiants, qui ont satisfait aux exigences du programme défini dans le présent accord, deux diplômes :

- Le diplôme de *Licence*, mention Economie et Gestion, parcours Economie Appliquée de l'Université d'Angers (n° 20140420) ;
- Le diplôme de Laurea in Economia e Finanza, de l'Université de Modena e Reggio Emilia.

Ces diplômes sont reconnus par les autorités compétentes dans chaque Etat.

Article 2 : Coordination de la formation

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante en charge du suivi administratif et pédagogique des étudiants inscrits dans le double diplôme.

Pour la présente convention, il s'agit :

- Faculté de Droit, Economie et Gestion, pour l'Université d'Angers
- Dipartimento di Economia Marco Biagi, pour l'Université de Modena e Reggio Emilia.

Les parties s'engagent à un échange régulier d'information concernant la réalisation du programme, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

Chaque institution nommera un coordinateur académique parmi le personnel enseignant. Le coordinateur veillera à ce qu'il soit satisfait aux conditions établies par l'université d'origine. Il aura également à sa charge la résolution de tout problème ou controverse pendant la durée de l'accord.

Les coordinateurs sont :

- Pour UniMore : Elisa Martinelli et Massimo Baldini
- Pour l'université d'Angers : Vice-doyen en charge des RI

Article 3 : Organisation du programme

L'organisation des enseignements et la composition des équipes enseignantes sont arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ces éléments figurent en annexe 1 à la présente convention.

Article 4 : Déroulement des études

Les parties conviennent d'une alternance équilibrée des périodes de formation dans leurs pays respectifs.

Ces modalités sont les suivantes :

- Les étudiants assistent aux cours dispensés dans leur université d'origine, lors des semestres 1, 2, 3 et 4 ;
- Les étudiants assistent aux cours dispensés dans l'université partenaire (université d'accueil) lors des semestres 5 et 6.

Les cours et les examens ont lieu en :

- Français / anglais, à l'Université d'Angers
- Italien / anglais, à UniMore.

Article 5 : Sélection

La sélection des étudiants participant au double diplôme s'effectue, au cours de la seconde année de licence, par l'université d'origine, conformément aux règles en vigueur dans chaque établissement.

La liste des étudiants sélectionnés est transmise à l'université partenaire.

Pour intégrer ce double diplôme, les parties s'assurent que :

- Les étudiants originaires de l'Université d'Angers ont un niveau de langue anglaise et italienne leur permettant d'effectuer leur parcours universitaire à UniMore, où les cours sont dispensés en italien ou en anglais. Un niveau minimum B1 est requis en italien et en anglais. Les étudiants suivront un module d'italien toute l'année. Ce module est proposé par UniMore à tous les étudiants étrangers. Ce cours est intégré à leur programme obligatoire.
- Les étudiants originaires d'UniMore ont un niveau de langue française/anglaise leur permettant d'effectuer leur parcours à l'Université d'Angers. Un niveau minimum B1 est requis en français et en anglais. Les étudiants suivront toute l'année un module de langue française proposé par l'Université d'Angers à destination des étudiants étrangers. Ce cours est intégré à leur programme obligatoire.

Le nombre maximum d'étudiants de chaque université pouvant participer au programme de double diplôme est fixé à 5.

Article 6 : Inscriptions

Les étudiants bénéficient d'une double inscription, une dans leur université d'origine et une dans l'université partenaire. Cette double inscription concerne uniquement l'année de mobilité soit l'année de L3.

Ils sont exonérés des droits d'inscription dans l'établissement partenaire.

Article 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des étudiants

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS.

Les parties s'accordent sur un ajustement de leur barème d'évaluation.

Les Parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire pour le passage de la 2^{ème} année de *Licence* à la 3^{ème} année de *Licence* et pour l'obtention du diplôme.

Mémoire de Licence :

Le programme de double diplôme conduit à l'octroi de deux diplômes, un par chaque université, sur la base de la réussite du plan d'études et de la soutenance réussie du mémoire de fin de licence.

Le mémoire de fin de Licence sera co-encadré par un tuteur académique de l'une des deux institutions et écrit et soutenu soit à UniMore soit à l'Université d'Angers. Le jury de mémoire comprend de préférence un membre de l'institution partenaire qui peut rejoindre le jury par conférence téléphonique, vidéoconférence, e-mail, etc.

UniMore et l'Université d'Angers définiront les modalités et le lieu le plus adéquate pour la soutenance.

Pour les étudiants d'Angers, la soutenance du mémoire de l'Université d'Angers est reconnue pour l'obtention du diplôme de Licence d'UniMore.

Pour les étudiants d'UniMore, la soutenance du mémoire à UniMore est reconnue pour l'obtention

du diplôme de Licence de l'Université Angers.

L'établissement hôte fournira à l'Université partenaire tous les documents nécessaires pour l'attribution de son propre diplôme en temps voulu.

Article 8 : Conditions d'accueil des étudiants

Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

Les étudiants d'UniMore doivent s'enregistrer auprès de la sécurité sociale française, lorsqu'ils viennent étudier en France plus de 3 mois.

Chacune des parties s'engage à apporter une aide technique aux étudiants pour leur recherche de logement.

Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services que celles en vigueur pour les autres étudiants.

Article 9 : Durée de la convention

Le présent accord prend effet à compter de la rentrée universitaire 2022/2023 et pour la durée de l'accréditation des formations concernées, soit au plus tard l'année universitaire 2027/2028.

Le renouvellement dépendra d'une nouvelle accréditation.

Article 10 : Modification, résiliation, litiges

Toute modification de la présente convention est faite par voie d'avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties, avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, sans préjudice des actions en cours.

Les parties s'engagent à résoudre par voie amiable les éventuels conflits qui les opposeraient. Dans le cas où cette voie n'aboutirait pas, les tribunaux compétents seraient saisis.

Article 11 : Langues de la convention

La présente convention est établie en langues française et anglaise en deux exemplaires, soit un pour chaque partie. Les deux versions font foi.

Date et lieu de la signature	Date et lieu de la signature	Date et lieu de la signature
<p>Carlo Adolfo PORRO Rector University of Modena e Reggio Emilia Modena, Italy</p>	<p>Christian Robledo President University of Angers Angers, France</p>	<p>Christophe Daniel Doyen Faculté de Droit, Economie et Gestion University of Angers Angers, France</p>

APPENDIX 1 – Dual Degree Economics and Finance
The third year program for Italian students and French students

Modena (regular program equivalence)	ECTS	S	hours	Angers (for italian students)	hours	ECTS	S	
Economia e istituzioni dei distretti industriali	6	2	48	Économie industrielle	24	3	1	Tronc commun
				Economie des territoires et innovation	18	3	2	EA
Economia internazionale	6	1	48	Économie internationale	18	3	1	EA et FCC
				Contemporary economic issues	18	3	1	EA
				Economie internationale approfondie	18	2	2	EA
Economia monetaria	6	1	48	Politique monétaire ou Analyse des états financiers	24	3	2	FCC
				Approche économique de la réglementation européenne	20	3	1	EA
Modelli per gli investimenti finanziari	6	1	48	Marchés Financiers	20	2	2	FCC
				Evaluation des actifs financiers	18	3	2	FCC
Introduzione all'econometria Applicazioni dei modelli finanziari	12	2	96	Économétrie 1 : introduction aux méthodes d'évaluation	40	4	1	Tous parcours
				Choix et financement des investissements ou Économétrie 2 : introduction aux méthodes de prévisions	30 44	4	2	EA
				Microéconomie Avancée	40	4	1	EA et FCC
Storia del pensiero economico	6	1	48	Analyse de la pensée économique contemporaine	20	3	1	EA
				Analyse de la conjoncture économique	18	2	2	EA
Lingua francese	4		32	Français	60	6	1&2	CELFE
<i>Stage</i>	12	2		<i>stage + mémoire + soutenance</i>		12	2	
<i>prova finale</i>	3							
TOTAL	61		368	TOTAL	386 ou 400	60		

Modena (for Angers students)	ECTS	S	H	Angers (regular Program equivalence)	ECTS	S	H	
Economia e istituzioni dei distretti industriali	6	2	48	Économie industrielle	3	1	24	Tronc commun
				Economie des territoires et innovation	3	2	18	EA
				Inégalités et discriminations	2	2	18	Tronc commun
Economia internazionale	6	1	48	Economie internationale	2	1	18	EA
				Economie internationale approfondie	2	2	18	
				Contemporary economic issues	3	2	18	EA
Modelli per gli investimenti finanziari	6	1	48	Microéconomie avancée	4	1	42	EA,FCC
				Analyse des états financiers	3	1	32	Tronc commun
Introduzione all'econometria Applicazioni dei modelli finanziari	12	2	96	Économétrie 1: introduction aux méthodes d'estimation et d'évaluation	4	1	40	Tronc commun
				Mathématiques appliquées	1	1	12	Tronc commun
				Économétrie 2: Introduction aux méthodes de prévision	4	2	40	EA
				Informatique	2	2	20	EA
Sistemi di welfare	6	1	48	Approche économique de la régulation européenne	3	1	20	EA
				Croissance et développement	2	2	24	EA
				Économie de l'environnement	2	2	24	EA
				Intelligence économique	3	2	18	EA
Storia del pensiero economico or Etica e responsabilità sociale d'impresa (CLEMI)	6	1	48	Analyse de la pensée économique contemporaine	3	1	20	EA
		1		Economie numérique	3	1	18	
				Analyse de la conjoncture économique	2	2	18	EA
				Ethique économique	3	2	18	
lingua inglese II (CLEMI)	4	1	32	Anglais	4	1&2	40	EA
Lingua italiana	8	1	48					
Stage + Prova finale	6			Expériences professionnalisantes 1 et 2	3	1&2	20	tronc commun
TOTAL	60		408		60		520	

APPENDIX 2

Grade Equivalences

Calculation of grades: Italian Transcript of Records to French Transcript of Records

Italian Grade	ECTS Grade System		French Grade
	ECTS grade	Definition	
30 e lode - 30	A	EXCELLENT – Outstanding performance with only minor errors	17
29-27	B	VERY GOOD – above the average standard but with some errors	15
26-24	C	GOOD – generally sound work with a number of notable errors	13
23-20	D	SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	11
19-18	E	SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	10
Less than 18	F	FAIL – some more work required before the credit can be awarded	

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE
DE DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL
UNIVERSITE D'ANGERS – UNIVERSITA DI MODENA E REGGIO EMILIA

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01
Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

Et :

L'università Degli Studi di Modena e Reggio Emilia (UniMore), Via Università, 4, 41121, Modena,
MO, Italie

Vu l'accord de coopération signé entre les deux établissements le 19/12/2014 et renouvelé pour la période 2022-2027,

Les Parties s'engagent sur les points suivants :

Article 1^{er} : Objet de l'accord

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement commun de niveau *Licence*, élaboré conjointement par les deux parties, pour la délivrance de deux diplômes.

Il est décerné aux étudiants, qui ont satisfait aux exigences du programme défini dans le présent accord, deux diplômes :

- Le diplôme de *Licence*, mention Economie et Gestion, parcours Marketing de l'Université d'Angers (n° 20140420) ;
- Le diplôme de Laurea in Economia e Marketing Internazionale, de l'Université Modena e Reggio Emilia.

Ces diplômes sont reconnus par les autorités compétentes dans chaque Etat.

Article 2 : Coordination de la formation

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante en charge du suivi administratif et pédagogique des étudiants inscrits dans le double diplôme.

Pour la présente convention, il s'agit :

- Faculté de Droit, Economie et Gestion, pour l'Université d'Angers
- Dipartimento di Economia Marco Biagi, pour l'Université de Modena e Reggio Emilia.

Les parties s'engagent à un échange régulier d'information concernant la réalisation du programme, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

Chaque institution nommera un coordinateur académique parmi le personnel enseignant. Le coordinateur veillera à ce qu'il soit satisfait aux conditions établies par l'université d'origine. Il aura également à sa charge la résolution de tout problème ou controverse pendant la durée de l'accord.

Les coordinateurs sont :

- Pour l'université de Modena e Reggio Emilia : Elisa Martinelli et Marina Vignola
- Pour l'université d'Angers : Vice-doyen en charge des RI

Article 3 : Organisation du programme

L'organisation des enseignements et la composition des équipes enseignantes sont arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ces éléments figurent en annexe 1 à la présente convention.

Article 4 : Déroulement des études

Les parties conviennent d'une alternance équilibrée des périodes de formation dans leurs pays

respectifs.

Ces modalités sont les suivantes :

- Les étudiants assistent aux cours dispensés dans leur université d'origine, lors des semestres 1, 2, 3 et 4 ;
- Les étudiants assistent aux cours dispensés dans l'université partenaire (université d'accueil) lors des semestres 5 et 6.

Les cours et les examens ont lieu en :

- Français / anglais, à l'Université d'Angers
- Italien / anglais, à UniMore.

Article 5 : Sélection

La sélection des étudiants participant au double diplôme s'effectue, au cours de la seconde année de licence, par l'université d'origine, conformément aux règles en vigueur dans chaque établissement. La liste des étudiants sélectionnés est transmise à l'université partenaire.

Pour intégrer ce double diplôme, les parties s'assurent que :

- Les étudiants originaires de l'Université d'Angers ont un niveau de langue anglaise et italienne leur permettant d'effectuer leur parcours universitaire à UniMore, où les cours sont dispensés en italien ou en anglais. Un niveau minimum B1 est requis en italien et en anglais. Les étudiants suivront un module d'italien toute l'année. Ce module est proposé par UniMore à tous les étudiants étrangers. Ce cours est intégré à leur programme obligatoire.
- Les étudiants originaires d'UniMore ont un niveau de langue française/anglaise leur permettant d'effectuer leur parcours à l'Université d'Angers. Un niveau minimum B1 est requis en français et en anglais. Les étudiants suivront toute l'année un module de langue française proposé par l'Université d'Angers à destination des étudiants étrangers. Ce cours est intégré à leur programme obligatoire.

Le nombre maximum d'étudiants de chaque université pouvant participer au programme de double diplôme est fixé à 5.

Article 6 : Inscriptions

Les étudiants bénéficient d'une double inscription, une dans leur université d'origine et une dans l'université partenaire. Cette double inscription concerne uniquement l'année de mobilité soit l'année de L3.

Ils sont exonérés des droits d'inscription dans l'établissement partenaire.

Article 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des étudiants

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS.

Les parties s'accordent sur un ajustement de leur barème d'évaluation.

Les Parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire pour le passage de la 2^{ème} année de *Licence* à la 3^{ème} année de *Licence* et pour l'obtention du diplôme.

Mémoire de Licence :

Le programme de double diplôme conduit à l'octroi de deux diplômes, un par chaque université, sur la base de la réussite du plan d'études et de la soutenance réussie du mémoire de fin de licence.

Le mémoire de fin de Licence sera co-encadré par un tuteur académique de l'une des deux institutions et écrit et soutenu soit à UniMore soit à l'Université d'Angers. Le jury de mémoire comprend de préférence un membre de l'institution partenaire qui peut rejoindre le jury par conférence téléphonique, vidéoconférence, e-mail, etc.

UniMore et l'Université d'Angers définiront les modalités et le lieu le plus adéquate pour la soutenance.

Pour les étudiants d'Angers, la soutenance du mémoire de l'Université d'Angers est reconnue pour l'obtention du diplôme de Licence d'UniMore.

Pour les étudiants d'UniMore, la soutenance du mémoire à Unimore est reconnue pour l'obtention du diplôme de Licence de l'Université Angers.

L'établissement hôte fournira à l'Université partenaire tous les documents nécessaires pour l'attribution de son propre diplôme en temps voulu.

Article 8 : Conditions d'accueil des étudiants

Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

Les étudiants d'UniMore doivent s'enregistrer auprès de la sécurité sociale française, lorsqu'ils viennent étudier en France plus de 3 mois.

Chacune des parties s'engage à apporter une aide technique aux étudiants pour leur recherche de logement.

Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services que celles en vigueur pour les autres étudiants.

Article 9 : Durée de la convention

Le présent accord prend effet à compter de la rentrée universitaire 2022/2023 et pour la durée de l'accréditation des formations concernées, soit au plus tard l'année universitaire 2027/2028.

Le renouvellement dépendra d'une nouvelle accréditation.

Article 10 : Modification, résiliation, litiges

Toute modification de la présente convention est faite par voie d'avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties, avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, sans préjudice des actions en cours.

Les parties s'engagent à résoudre par voie amiable les éventuels conflits qui les opposeraient. Dans le cas où cette voie n'aboutirait pas, les tribunaux compétents seraient saisis.

Article 11 : Langues de la convention

La présente convention est établie en langues française et anglaise en deux exemplaires, soit un pour chaque partie. Les deux versions font foi.

Date et lieu de la signature	Date et lieu de la signature	Date et lieu de la signature
Carlo Adolfo PORRO Rector University of Modena e Reggio Emilia Modena, Italy	Christian Roblédo President University of Angers Angers, France	Christophe Daniel Doyen Faculté de Droit, Economie et Gestion University of Angers Angers, France

APPENDIX 1 – Dual Degree Economics and Marketing
The third year program for Italian students and French students

Modena (regular program equivalence)	ECTS	S	H	Angers (for italian students)	ECTS	S	H	
Economia e istituzioni dei distretti industriali	6	2	48	Economie industrielle	3	1	24	Tous parcours
				Management stratégique	3	1	30	FCC, RH, MKG
Economia internazionale	6	1	48	Contemporary economics issues	2	1	18	EA
				Economie internationale	2	1	18	EA, FCC
				Economie et numérique	2	2	18	EA, MKg et RH
Lingua inglese II	9	1	72	Anglais	4	1&2	40	Tous parcours
				French language	6	1&2	60	CELFE
Marketing Internazionale I	6	1	48	On distance	6	1	48	Modena
marketing internazionale II	6	2	48	E-commerce et Phygital	4	2	28	MKG
				Management de la force de vente	4	2	30	
organizzazione aziendale	6	2	48	RSE et management	2	2	16	MKG/RH
				Psychosociologie	2	1	18	
				GRH approfondie	4	1	28	
programmazione e controllo	6	2	48	Informatique	2	2	20	Tous parcours
				Analyse des états financiers	3	1	20	
stage	12	2		stage + mémoire + soutenance	12			
prova finale	3							
TOTAL	60		360		61		366	

Modena (for Angers students)	ECTS	S	H	Angers (regular Program equivalence)	ECTS	S	h	
Economia e istituzioni dei distretti industriali	6	2	48	Economie industrielle	3	1	24	tronc commun
				Management stratégique	5	1	30	RH, MKT, FCC
Economia internazionale	6	1	48	Droit de la concurrence	2	1	18	MKT
				Marketing stratégique	2	1	18	
lingua inglese II	4	1	32	Anglais	4	1&2	40	tronc commun
Marketing Internazionale I	6	1	48	Approche de la communication	2	1	18	MKT
				Marketing stratégique opérationnel	4	2	28	
Marketing internazionale II	6	2	48	E-commerce et phygital	5	2	28	MKT
				Management de la force de vente	5	2	30	
Organizzazione aziendale	6	2	48	GRH approfondie	4	1	28	RH, MKT
				Inégalités et discriminations	2	2	18	RH, MKT, EA
				Numérique et management	2	2	18	RH, MKT
				RSE et management	2	2	18	RH, MKT
Programmazione e controllo	6	2	48	Mathématiques appliquées	1	1	12	Tronc commun
				Informatique	2	2	20	
				Analyse des états financiers	3	1	32	
Business intelligence	6	1	48	Economie et numérique	2	2	18	RH, MKT, EA
				Psychosociologie	2	1	18	RH, MKT
				Econométrie 1	5	1	40	Tronc commun
Stage + prova finale	6	2		Expériences professionnalisantes 1&2	3	1&2	20	tronc commun
Lingua italiana	8	1&2	48					
TOTAL	60		416		60		476	

APPENDIX 2

Grade Equivalences

Calculation of grades: Italian Transcript of Records to French Transcript of Records

Italian Grade	ECTS Grade System		French Grade
	ECTS grade	Definition	
30 e lode - 30	A	EXCELLENT – Outstanding performance with only minor errors	17
29-27	B	VERY GOOD – above the average standard but with some errors	15
26-24	C	GOOD – generally sound work with a number of notable errors	13
23-20	D	SATISFACTORY – fair but with significant shortcomings	11
19-18	E	SUFFICIENT – performance meets the minimum criteria	10
Less than 18	F	FAIL – some more work required before the credit can be awarded	

